



## Lundi 22 juin - Retour à l'école pour tous...

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Le Président de la République s'est exprimé dimanche soir et a annoncé un retour à l'école pour tous les enfants ce lundi 22 juin. Nous attendions ces annonces afin de pouvoir revenir vers vous.

La commune avait opté pour un dispositif permettant à tout enfant de revenir à l'école, chaque jour si c'était le choix et/ou un besoin pour ses parents. Cette reprise est donc aujourd'hui généralisée.

Le nouveau protocole sanitaire définitif nous a été communiqué dans la soirée de mercredi. Nous l'attendions pour finaliser les organisations. Il prend en compte l'évolution du contexte sanitaire et allège considérablement les conditions d'accueil des enfants tout en préservant quelques règles.

A la suite d'échanges avec les équipes enseignantes et l'Inspection Académique, tout en considérant les contraintes des horaires des transports scolaires, nous avons validé **un retour aux horaires habituels des écoles pour lundi**, à savoir ceux qui étaient en vigueur avant le confinement.

Une fois de plus, les enseignants se mobilisent dans un temps contraint pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions dès lundi. Les équipes des services communaux les appuient dans les nouveaux agencements de classes et l'aménagement d'espaces complémentaires pour accueillir tous les enfants à la restauration, en respectant les quelques règles sanitaires qui perdurent.

Les animateurs des associations de jeunesse s'activent également pour remettre en place les accueils périscolaires, du matin, du midi et du soir, avec les horaires habituels d'avant confinement.

Enseignants, agents communaux de tous métiers, associations... qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur investissement sans faille au service de nos enfants depuis le début de cette crise sans précédent.

N'hésitez pas à contacter l'école de votre enfant ou les services de la commune selon vos questions.

Nous vous adressons nos encouragements pour cette nouvelle étape à vivre avec vos enfants.

Avec toute notre attention,

**Yveline DRUEZ**

**Maire de la Hague**

**Jérôme BELHOMME**

**Adjoint à l'éducation**



## INFOS PARENTS

**A partir du lundi 22 juin, les écoles et les services périscolaires retrouvent leurs horaires habituels, à savoir ceux qui étaient en vigueur avant le confinement.**

### Le nouveau protocole sanitaire, en quelques mots :

L'un des principaux changements concerne les règles de distanciation :

- La règle de surface de 4m<sup>2</sup> par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.
- En maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe, aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.
- En élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.
- Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- En revanche la limitation du brassage des élèves doit rester la règle, et les gestes barrière doivent continuer à être respectés au mieux.

**Les règles d'hygiène et d'entretien des locaux sont également allégées. La commune va organiser une réduction progressive de celles-ci, en même temps que les enfants acquièrent de l'autonomie face aux gestes barrière.**

**Les protections individuelles sont toujours d'actualité pour les adultes selon la distanciation possible.**

- Tous les enseignants et les adultes intervenant auprès des enfants sont dotés par la commune de masques et de visières.



- Le protocole national proscrit le port du masque pour les enfants de maternelle. Il n'est pas conseillé en élémentaire, mais possible si les enfants sont en mesure de le porter selon les règles d'usage. Avis du médecin nécessaire en cas d'enfant porteur d'une pathologie.

#### **Protections collectives :**

- La commune maintient les « Référénts du Protocole d'Hygiène » (RPH) nommés sur chaque site scolaire. Chaque agent a fait l'objet d'une formation interne. Il est chargé de faire appliquer des règles d'hygiène et d'entretien adaptées au nouveau protocole. Ces agents sont appuyés par le service communal chargé de l'hygiène et de la sécurité.
- Les classes sont équipées de solutions hydroalcooliques avec un usage encadré par un adulte. Le lavage des mains régulier est maintenu. Les écoles sont dotées en permanence de savon, essuie-mains, etc.

#### **Les écoles organisent les arrivées à l'école et les sorties :**

- Les locaux ont été équipés d'une signalétique permettant aux enfants de bénéficier de rappels des gestes barrière, méthode de lavage des mains, etc.
- Les sens de circulation sont matérialisés lorsque c'est nécessaire afin de réduire le brassage des enfants.

**La vie en classe ou au périscolaire est adaptée selon le protocole et les nouvelles règles de distanciation latérale.**

#### **Restauration :**

- Le nombre de places réduit au restaurant pour respecter la distanciation amène une gestion adaptée à chaque site scolaire.
- ***Pensez à réserver vos repas ou les supprimer selon les présences de votre enfant. Le vendredi avant 10h pour le lundi, la veille avant 10h pour les autres jours.***

**Les transports scolaires collectifs** sont maintenus, avec des règles de distanciation (1 siège sur 2).

**Le dispositif sanitaire** repose aussi sur la mobilisation des agents de la commune et des salariés des associations : Familles Rurales, Flotonn'Hag, HVL, MJVA, Phare, Vitanim'hag...

## **Parents : restons collectivement vigilants...**

**A la maison :** En cas de symptôme(s) repéré(s), concernant votre enfant ou un membre de la famille, maintenez vos enfants à la maison, informez les écoles, la mairie et contactez votre médecin.

**A l'école :** en cas de repérage de symptôme(s) (toux, maux de gorge, fatigue subite, essoufflement, troubles digestifs, avec ou sans fièvre), votre enfant sera doté d'un masque et accueilli dans une



pièce spécifique. Vous serez aussitôt contactés pour sa prise en charge et informés de la conduite à tenir.

## Pour accompagner la reprise...

### **Préparer son enfant :**

Si votre enfant reprend l'école, vous pouvez aborder avec lui de manière simple le changement de contexte qu'il va découvrir. N'hésitez pas à insister sur la fonction des gestes barrière et leur importance dans la prévention. Rendez-vous sur le site internet de La Hague, vous y trouverez des ressources pour échanger avec les enfants sur ces questions.

### **Besoin d'échanger :**

Si vous ressentez le besoin d'échanger autour de ce retour à l'école de votre enfant ou si vous constatez des questionnements ou des attitudes inhabituelles chez votre enfant, n'hésitez pas à solliciter en toute liberté un appui à la Maison des Services Publics de la Hague (02.33.01.83.90), avec :

- Le « Point Ecoute » animé par une psychologue.
- Les permanences de la « Maison des Adolescents » (MADO).

### **Des interrogations pour la prise en charge des plus petits :**

Contactez le Relais Assistantes Maternelles de la Hague à la Maison des Services Publics :

- Mélanie LEBLOND / 02.33.01.83.90 / ram@lahague.com

## Des questions complémentaires...

- N'hésitez pas à contacter la mairie de La Hague au 02.33.01.53.33.
- Par mail : [education@lahague.com](mailto:education@lahague.com)
- Numéro vert : 0800 840 888